



Il a gagné 9 places par rapport à l'année dernière

Doing Business 2019 : Le Maroc dans le Top 60

Une performance rendue possible grâce à toutes les réformes légales et réglementaires qui ont été mises en œuvre ces douze derniers mois

Saïd Benmansour
sbenmansour@aujourd'hui.ma

L'édition 2019 du classement annuel du Doing Business tombée le mercredi 31 octobre apporte d'excellentes et heureuses nouvelles qui ne manqueront pas de remonter le moral. Le Maroc a gagné 9 places par rapport à son rang de l'année dernière et pointe désormais à la 60^{ème} place faisant partie donc désormais du Top 60 sur 190 pays. Et dire qu'en 2010, le Maroc pointait à la 128^{ème} place.

À l'échelle continentale, le Maroc se retrouve toujours au 3^{ème} rang, comme en 2018, derrière l'île Maurice classée 20^{ème} (avec 5 places de mieux qu'en 2018) et l'étonnant Rwanda que rien ne semble arrêter, classé 29^{ème}, soit 12 places de mieux que l'année dernière. Sur le plan de la région Mena (Moyen-Orient et Afrique du Nord), le Maroc est désormais deuxième derrière les Emirats Arabes Unis classés 11^{ème} (soit 10 places de mieux qu'en 2018).

Si une telle performance a été rendue possible, expliquent des sources au sein du Comité national de l'environnement des affaires (CNEA), c'est grâce à toutes les réformes légales et réglementaires qui ont été mises en œuvre ces douze derniers mois et particulièrement une qui a visiblement pesé de tout son poids dans le score du Maroc. Il s'agit de l'amendement du livre V du code de commerce adopté il y a quelques mois, ce qui a mécaniquement boosté la note du Maroc à travers le critère relatif au règlement de la solvabilité. Pour ce critère précisément, le Maroc était parmi les plus mal classés en 2018, pointant au 134^{ème} rang sur les 190 pays étudiés. Et la réforme du livre V, poussée par le CNEA, semble visiblement avoir fait mouche puisque le Maroc a gagné pour ce critère 63 places d'un seul coup pointant désormais à la 7^{ème} place.

Le Maroc a également grappillé des points sur quatre autres critères. Il a ainsi nettement amélioré son score pour ce qui est

du «raccordement à l'électricité» (+13 places) et le «transfert de propriété» (+18 places) en plus des critères «commerce transfrontalier» (+3 places) et la «création d'entreprise» (+1 place).

Sur le registre des contre-performances, en revanche, et comme il ressort du classement de 2019, le Maroc a été lourdement et essentiellement pénalisé par le critère «obtention des prêts» pour lequel il figure malheureusement à la 112^{ème} place. Sur ce critère en particulier, le Maroc a littéralement dégringolé depuis 2010 où il occupait le 87^{ème} rang.

Et c'est précisément pour cela que le terrain de la prochaine bataille du CNEA semble être déjà identifié. Auprès du comité, il est indiqué que si le Maroc veut améliorer son classement sur ce critère il est urgent d'adopter deux réformes principales: celle sur les sûretés mobilières et le registre national des nantissements. Pour la première, explique un membre et responsable du CNEA, «un projet de loi est déjà dans le pipe et a été tout récemment validé au niveau du Secrétariat général du gouvernement». .../...

“

Le Maroc a été lourdement et essentiellement pénalisé par le critère «obtention des prêts» pour lequel il figure malheureusement à la 112^{ème} place. Sur ce critère, il a littéralement dégringolé depuis 2010 où il occupait le 87^{ème} rang.

.....Avec la refonte globale du cadre juridique des sûretés mobilières et l'instauration d'un registre national des nantissements, «le Maroc devrait gagner plus de 90 places sur ce critère pour passer du 112ème au 30ème rang», pronostique la même source. Du coup, si une telle réforme est mise en œuvre d'ici l'année prochaine et si des places ne sont pas perdues entre-temps sur les autres volets (ce qui est impro-

bable), le Doing Business 2020 pourrait bien sonner l'entrée du Maroc dans le Top 50, soit un an avant les prévisions du gouvernement. Cela dit, même dans le Top 50, les positions ne sont jamais acquises indéfiniment et durablement. Pour apparaître véritablement sur les radars, c'est désormais le Top 30 qu'il faudra viser. Si le Rwanda et l'île Maurice le font déjà, cela devrait en toute logique être à la portée du Maroc...



Evolution du classement du Maroc parmi les pays d'Afrique

DOING BUSINESS 2010			DOING BUSINESS 2019		
1	17	MAURICE	20	MAURICE	-3
2	34	AFRIQUE DU SUD	29	RWANDA	+38
3	45	BOTSWANA	60	MAROC	+68
4	66	NAMIBIE	61	KENYA	+34
5	67	RWANDA	80	TUNISIE	-11
6	69	TUNISIE	82	AFRIQUE DU SUD	-68
7	90	ZAMBIE	86	BOTSWANA	-41
14	128	MAROC	87	ZAMBIE	+3

Evolution du classement du Maroc parmi les pays du MENA

DOING BUSINESS 2010			DOING BUSINESS 2019		
1	13	ARABIE SAOUDITE	11	EAU	+22
2	20	BAHREÏN	60	MAROC	+68
3	33	EAU	62	BAHREÏN	-42
4	39	QATAR	78	OMAN	-9
5	61	KOWEÏT	80	TUNISIE	-11
6	65	OMAN	83	QATAR	-44
7	69	TUNISIE	92	ARABIE SAOUDITE	-79
12	128	MAROC	97	KOWEÏT	-36

Comparaison du classement par indicateur entre 2018 et 2019

	DB2018	DB2019	Evolution
Création d'entreprise	35	34	↗ 1
Obtention de permis de construire	17	18	↘ -1
Raccordement à l'électricité	72	59	↗ 13
Transfert de propriété	86	68	↗ 18
Obtention de prêts	105	112	↘ -7
Protection des investisseurs minoritaires	62	64	↘ -2
Païement des impôts	25	25	↔ 0
Commerce transfrontalier	65	62	↗ 3
Exécution des contrats	57	68	↘ -11
Règlement de l'insolvabilité	134	71	↗ 63

Comparaison du classement par indicateur entre 2010 et 2019

	DB2010	DB2019	Evolution
Création d'entreprise	76	34	↗ 42
Obtention de permis de construire	99	18	↗ 81
Raccordement à l'électricité (*)	107	59	↗ 48
Transfert de propriété	123	68	↗ 55
Obtention de prêts	87	112	↘ -25
Protection des investisseurs minoritaires	165	64	↗ 101
Païement des impôts	125	25	↗ 100
Commerce transfrontalier	72	62	↗ 10
Exécution des contrats	108	68	↗ 40
Règlement de l'insolvabilité	67	71	↘ -4

(*) Le critère «Raccordement à l'électricité» a été introduit en 2012